95B2324

05B2324

PG- 23/12/08

No OR. K

SARL REACTIONS

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500,00 euros

Siège social :
28 rue de l'Orangerie
78000 VERSAILLES
RCS : 482 895 877 VERSAILLES

DEPOT DU
-2 FEV. 2009
TRIBUNAL
DE COMMERCE

1460.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 DECEMBRE 2008

Le 23 décembre 2008, à 11 heures,

Monsieur Georges BON, détenant 375 parts sociales,
Monsieur Jacques MOREL, détenant 375 parts sociales,
Monsieur Guillaume CORBIERE, détenant 375 parts sociales,
Monsieur Philippe MARCHE, détenant 375 parts sociales,

associés de la société SARL REACTIONS, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur Georges BON préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement du gérant ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution suivante inscrite à l'ordre du jour.

Résolution unique

L'assemblée générale prenant acte de la démission de Monsieur Georges BON de ses fonctions de gérant, à effet du 1er janvier 2009, notifiée ce jour à chacun des associés, décide de nommer en qualité de nouveau gérant Monsieur Jacques MOREL demeurant 96 B, avenue de Paris, 78000 Versailles, pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier 2009. Monsieur Jacques MOREL exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

Certifié conforme